

C. INDICATIONS SUR LES EXERCICES ANTERIEURS

	Codes	Impôt cantonal Montant en francs	Impôt fédéral direct Montant en francs
14 Compensation des pertes			
Pertes des sept exercices précédant la période fiscale (selon chiffre 4) :			
14.1 Exercice commercial 2012 ou 2011/12	701		
14.2 Exercice commercial 2013 ou 2012/13	702		
14.3 Exercice commercial 2014 ou 2013/14	703		
14.4 Exercice commercial 2015 ou 2014/15	704		
14.5 Exercice commercial 2016 ou 2015/16	705		
14.6 Exercice commercial 2017 ou 2016/17	706		
14.7 Exercice commercial 2018 ou 2017/18	707		
14.8 Somme des pertes des exercices précédents	750		
14.9 Moins celles prises en compte lors du calcul du bénéfice net imposable réalisé durant les années ci-dessus	760	—	—
14.10 Solde des pertes des exercices précédents (à reporter sous chiffre 5)	770		

	Codes	Montant réévalué	Montant amorti
15 Amortissements d'actifs réévalués au cours d'exercices antérieurs			
Année de la réévaluation : Désignation des actifs :			
15.1	800		
15.2	805		
15.3	810		

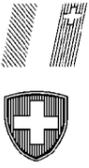
Observations : _____

Annexes : Compte de profits et pertes, bilan

Nous attestons que les indications données sont exactes et complètes :

Lieu et date

Signature valable du contribuable

 IMPOT CANTONAL ET COMMUNAL IMPOT FEDERAL DIRECT	République et Canton de Neuchâtel	Déclaration 2019 des associations, fondations et autres personnes morales
	Commune de	

N°

N° à mentionner dans toute correspondance s.v.p.

Détail des estimations cadastrales

Timbre du mandataire

La présente déclaration, remplie et signée, doit être remise jusqu'au :
 au Service des contributions, rue du Docteur-Coullery 5, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Prière de se reporter aux instructions!

Dénomination exacte de l'association ou de la fondation : _____

Siège principal : _____

But de l'association ou de la fondation : _____

Date de la constitution : _____

Durée de l'exercice commercial : **Début :** _____ **Fin :** _____

Président et membres du comité : _____

Personnes pouvant donner des renseignements complémentaires (caissier, secrétaire, etc.)

Nom : _____ Domicile : _____ Téléphone N° : _____

Nom : _____ Domicile : _____ Téléphone N° : _____

Relation bancaire ou postale (en cas de restitution) : _____

A la déclaration doivent être joints les comptes annuels signés (le compte de profits et pertes, le bilan) de l'exercice clos en 2019.

Sur demande écrite et motivée, une prolongation du délai peut être accordée par le Service des contributions, CP 69, 2300 La Chaux-de-Fonds, www.ne.ch/impots. Les prolongations jusqu'au 30 avril ne seront pas confirmées. IDE: CHE-115.126.277

A. BENEFICE NET

	Codes	2019 ou 2018/2019	
		Impôt cantonal Montant en francs	Impôt fédéral direct Montant en francs
1 Recettes imposables			
1.1 Bénéfice provenant d'exploitations (industries, commerce, agriculture et semblables)	100		
1.2 Bénéfice brut de la propriété foncière (terrains, bâtiments, en particulier les revenus des loyers et fermages)	105		
1.3 Rendement des titres et autres placements de capitaux :			
1.3.1 Rendement soumis à l'impôt anticipé (selon état des titres annexé)	110		
1.3.2 Rendement non soumis à l'impôt anticipé (selon état des titres annexé)	115		
1.4 Rendement provenant d'impôts étrangers à la source récupérés (non encore déclaré comme rendement en l'année de la déduction)	120		
1.5 Rendement provenant de manifestations publiques (théâtres, concerts, lotos, etc.)	125		
1.6 Autres revenus	149		
1.7 Total des recettes imposables	150		
2 Dépenses liées à l'acquisition des recettes imposables			
2.1 Intérêts passifs :			
2.1.1 Hypothécaires	160		
2.1.2 Chirographaires (autres intérêts passifs)	162		
2.2 Rentes et charges durables (obligations légales, contractuelles ou fondées sur des dispositions testamentaires)	164		
2.3 Frais d'immeubles (entretien, exploitation, administration)	166		
2.4 Frais d'administration (liés à l'acquisition des recettes imposables)	168		
2.5 Frais généraux et autres frais (liés à l'acquisition des recettes imposables)	170		
2.6 Contributions versées à des institutions de prévoyance professionnelle en faveur du personnel	172		
2.7 Versements bénévoles à des personnes morales ayant leur siège en Suisse et qui sont exemptées d'impôt (services publics ou de pure utilité publique)	174		
2.8 Impôts directs	176		
2.9 Autres dépenses (liées à l'acquisition des recettes imposables)	180		
2.10 Total des dépenses liées à l'acquisition des recettes imposables	190		
3 Autres dépenses et cotisations des membres			
3.1 Autres dépenses non liées à l'acquisition des recettes imposables :			
3.1.1	220		
3.1.2	222		
3.1.3	224		
3.1.4 Total des autres dépenses non liées à l'acquisition des recettes imposables	225		
3.2 Cotisations des membres	230		
3.3 Excédent des autres dépenses sur les cotisations des membres de l'association (chiffre 3.1.4 moins chiffre 3.2; ne reporter que les résultats positifs)	232		
4 Bénéfice net ou perte de l'exercice (chiffre 1.7 moins chiffres 2.10 et 3.3)	240		
5 Pertes des exercices précédents : Somme des pertes déductibles des sept exercices antérieurs (2012-2018) selon chiffre 14.10	245		
6 Bénéfice net ou perte après imputation des pertes des exercices précédents (chiffre 4 moins chiffre 5)	250		
7 Bénéfice net déterminant pour le taux ou perte (chiffre 6; si l'exercice est supérieur ou inférieur à 12 mois, voir les instructions)	270		
8 Bénéfice net imposable ou perte (chiffre 6 ou en cas d'assujettissement partiel selon relevé séparé)	300		

B. CAPITAL PROPRE

au 31.12.2019 ou à la date de clôture du bilan

On indiquera toute la fortune en Suisse et à l'étranger, y compris la fortune dont le contribuable a l'usufruit

	Codes	2019 ou 2018/2019	
		Impôt cantonal Montant en francs	Impôt fédéral direct Montant en francs
9 Actifs			
9.1 Immeubles (terrains et bâtiments) Spécification (commune, nature de l'immeuble) :			
9.1.1	400		
9.1.2	401		
9.1.3	402		
9.1.4	403		
9.2 Matériel d'exploitation (machines, outils, voitures, mobilier, etc.)	405		
9.3 Stock (marchandises, matières premières, matières auxiliaires, etc.)	410		
9.4 Débiteurs (créances, par ex. cotisations arriérées de membres)	415		
9.5 Titres et autres placements de capitaux :			
9.5.1 Placements dont les rendements sont soumis à l'impôt anticipé (total I, colonnes 3 et 5 de l'état des titres des personnes morales)	420		
9.5.2 Placements dont les rendements ne sont pas soumis à l'impôt anticipé (total II, colonnes 3 et 5 de l'état des titres des personnes morales)	425		
9.6 Caisse	430		
9.7 Autres éléments de la fortune :			
9.7.1	435		
9.7.2	438		
9.7.3	439		
9.8 Total des actifs	440		
10 Passifs			
10.1 Dettes garanties par gage immobilier	450		
10.2 Dettes provenant d'emprunts (sans les dettes envers les banques)	452		
10.3 Dettes envers les banques	454		
10.4 Dettes envers les fournisseurs	456		
10.5 Emprunts par obligations	458		
10.6 Dettes envers des caisses de prévoyance et des institutions de bienfaisance juridiquement autonomes	460		
10.7 Autres dettes :			
10.7.1	465		
10.7.2	466		
10.7.3	467		
10.8 Total des passifs	470		
10.9 Déductions légales pour les personnes morales à but idéal (maximum Fr. 100'000.-)	475		
11 Capital propre total/Fortune nette totale (chiffre 9.8 moins chiffres 10.8 et 10.9)	480		
12 Part hors canton selon relevé séparé	485		
13 Capital propre imposable	500		